



Ville de Le Palais sur Vienne



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Commune du PALAIS SUR VIENNE

Année 2023

Introduction préliminaire

En vertu des dispositions de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRE modifiant l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants doivent faire un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget.

Le CCAS de la commune du PALAIS SUR VIENNE dispose de deux budgets : un budget principal et un budget annexe pour la fourniture des repas à domicile. Conformément à la réglementation applicable au budget relevant de la nomenclature M22, le budget annexe « Repas à Domicile » a déjà été voté lors de la séance du conseil d'Administration du 17 octobre 2022 dans la mesure où il doit être voté avant le 31 octobre de chaque année pour l'année suivante.

Le DOB, s'appuyant sur le présent rapport, permettra d'éclairer les membres du CCAS sur les équilibres budgétaires préalablement au vote du budget et précisera les orientations budgétaires de l'exercice 2023.

SOMMAIRE

Introduction préliminaire	p 2
<u>I. Attribution des aides</u>	p 4
I.1 – Aide sociale légale	p 4
I.2 – L’attribution des aides du CCAS	p 4
I.3 – Les autres actions du CCAS	p 5
<u>II. Données socio-démographiques de la commune</u>	p 6
<u>III. La situation financière du CCAS</u>	p 10
II-1 - La section de fonctionnement	p 10
II-2 - La section d’investissement	p 13
<u>IV. Les orientations 2023</u>	p 14

I – Attribution des aides

I.1 – Aide sociale légale

Le CCAS traite les demandes d'aide sociale légale notamment dans le cadre de la constitution de dossier de demande d'aide sociale à destination des personnes âgées (Hébergement en établissement, aide-ménagère ou encore frais de repas) et des personnes handicapées (allocations compensatrices, aide-ménagère, établissement ou encore frais de repas).

Par ailleurs, l'agent mis à disposition du CCAS par la commune est en charge des enquêtes et obligations alimentaires provenant des autres communes.

Le CCAS du PALAIS SUR VIENNE est indemnisé par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne du temps consacré par cet agent pour l'instruction de ces dossiers en fonction du nombre de dossiers traités par celui-ci.

Pour l'année 2022, le CCAS a instruit 34 dossiers au titre de l'aide sociale légale dont 6 pour des placements en maison de retraite au profit des personnes âgées, 4 pour des placements en établissement spécialisé à destination de personnes handicapées et 24 dossiers concernant des obligations alimentaires.

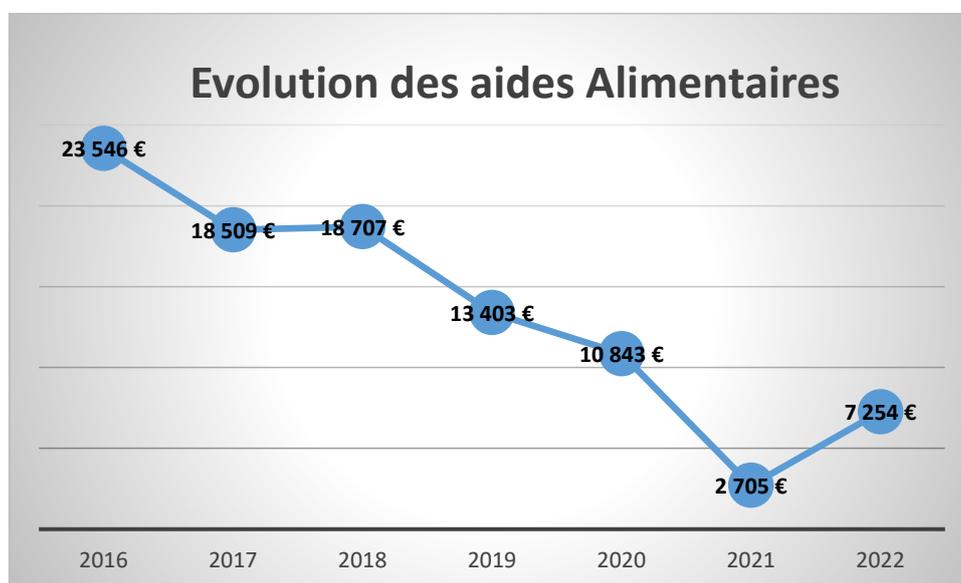
I.2 – L'attribution des aides du CCAS

L'aide alimentaire

Le CCAS attribue une aide alimentaire sous forme de chèques d'accompagnement personnalisé sur la base de dossiers de demande constitué par l'assistante sociale du secteur.

En 2022, 29 familles ont bénéficié de l'aide alimentaire et 2 familles pour l'aide au carburant pour un montant total de 7 254,24€

On constate sur le graphique ci-après que l'évolution du montant alloué depuis 2016 des aides alimentaires diminue d'année en année avec une nette diminution de 8 138 euros entre 2020 et 2021. Après cette forte baisse, elles augmentent à nouveau avec un bon de 168% entre 2021 et 2022 sans pour autant revenir au niveau initialement connu.



L'aide carburant

Cette année 2 familles ont bénéficié d'une aide à l'énergie pour un montant total de 150€

L'aide financière

Le CCAS accorde des aides financières pour aider les familles à payer des factures qu'ils n'ont pas les moyens d'honorer telles que des factures d'électricité, d'eau et d'assainissement.

En 2022, 16 familles ont bénéficié d'aide pour le paiement de diverses factures pour un montant total de 3 996,11€ et 1 famille pour l'aide au permis de conduire soit un montant total de 200,00€.

I.3 – Les autres actions du CCAS

Les jardins familiaux :

La commune, via le CCAS, met à disposition des habitants de la commune, sous conditions, 6 jardins familiaux d'une superficie comprise entre 96 m² pour le plus petit et 157 m² pour le plus grand pour un loyer annuel fixé à 0,35 €/m² et le remboursement de l'eau consommée, pour l'année 2022, cela représente une recette de 279,47€. En 2023, 2 jardins supplémentaires seront proposés à la location.

Repas des aînés :

Par ailleurs, en fin d'année, il est offert par le CCAS aux administrés de plus de 70 ans un repas des aînés qui leur permet de se retrouver dans le cadre d'un moment convivial. Après 2 années consécutives d'annulation compte-tenu du contexte sanitaire, en 2022, le repas annuel a pu être à nouveau organisé, 160 personnes et 3 accompagnateurs (payants) ont participé à cette manifestation qui s'est déroulée le 07 décembre 2022 salle Gérard Philippe.

Par ailleurs, les personnes ne souhaitant pas, ou ne pouvant pas participer au repas ont pu bénéficier du colis, au total ce sont 598 colis qui ont été distribués cette année :

- 234 colis au profit des couples.
- 364 colis au profit des personnes seules.

EHPAD :

Le CCAS de la commune offre des présents aux 84 résidents de l'EHPAD situé sur le territoire communal.

Restauration scolaire :

Pour l'année scolaire 2021-2022, le CCAS prenait en charge une partie des frais concernant la restauration scolaire selon un barème défini par le Conseil d'Administration en fonction des quotients familiaux de la CAF, pour l'année 2022, cela représente un montant total pour la période de janvier à juillet 2022 de 804.88€.

Ce financement n'a pas été reconduit dans sa totalité à la rentrée de septembre 2022, compte-tenu de la mise en place de la tarification sociale de la restauration scolaire par la commune grâce au dispositif « cantine à 1€ » soutenu par l'Etat.

Cadeau de naissance :

Des protèges carnet de santé sont offerts aux familles à l'occasion de la naissance de leur enfant et un arbre est planté dans le parc Puy Martin chaque année. Pour 2022, 50 protèges carnet ont été achetés pour une somme totale de 1 124,55€, 55 familles en ont bénéficié représentant un coût total de 1 237. Un Biloba d'une valeur de 126,50€ a été planté en avril 2022 ainsi qu'un support et plexi et une plaque des noms d'une valeur de 311,64€.

Cadeau pour les centenaires :

Des bouquets sont offerts aux centenaires de la commune, pour 2022, aucune dépense n'a été effectuée sur cette action.

Chèque Culture :

Depuis la rentrée de septembre 2021, des chèques culture d'une valeur de 10€ sont offerts aux élèves des classes de CP domiciliés sur la commune. En 2022, sur les 51 bons offerts, 18 ont été utilisés.

II. Données socio-démographiques de la commune

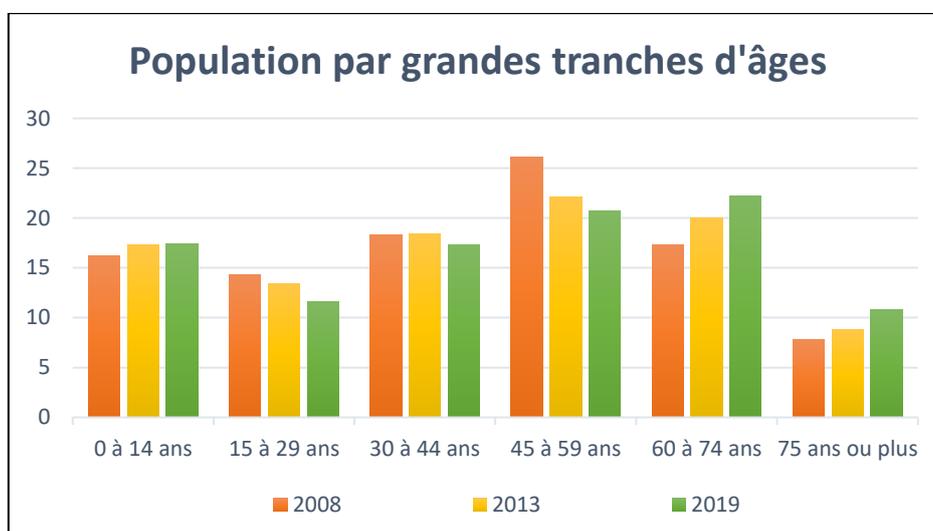
En 2022, le nombre d'habitants sur la commune s'élève à 6 087 habitants (chiffre population légale de 2021) ;

Les éléments ci-après sont issus du dossier complet de l'INSEE afférent à la commune sur la base des dernières données exploitées (2008-2019) parues le 23 janvier 2023 :

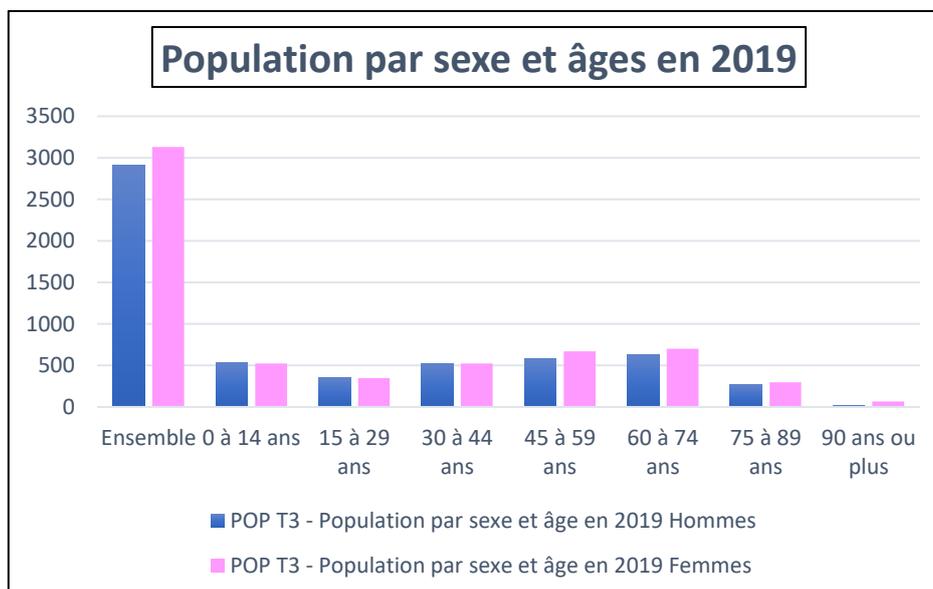
✚ Nombre d'habitants : en 2019, le nombre d'habitant était de 6 023 répartis de la façon suivante :

	2019	%
Ensemble	6023	100
0 à 14 ans	1046	17,4
15 à 29 ans	698	11,6
30 à 44 ans	1044	17,3
45 à 59 ans	1246	20,7
60 à 74 ans	1337	22,2
75 ans ou plus	652	10,8

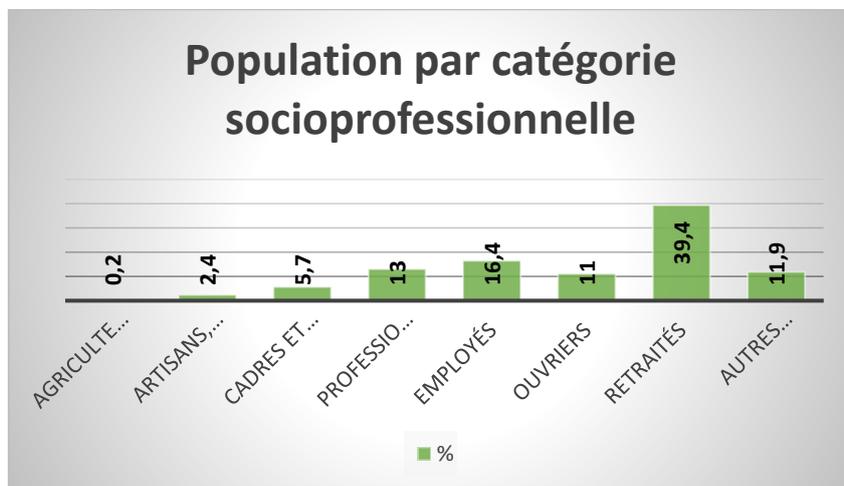
✚ Population par tranche d'âge : la tranche d'âge 0 -14 ans évolue légèrement depuis 2008, en revanche la part des 15-29 ans diminue régulièrement depuis 2008. Les 30-44 ans sont stables. Alors même que la tranche d'âge 45-59 ans diminue, celles de 60-74 et 75 ne cessent d'augmenter depuis 2008. La tranche d'âge la plus représentée sur la commune est 60-74 ans, La population est vieillissante.



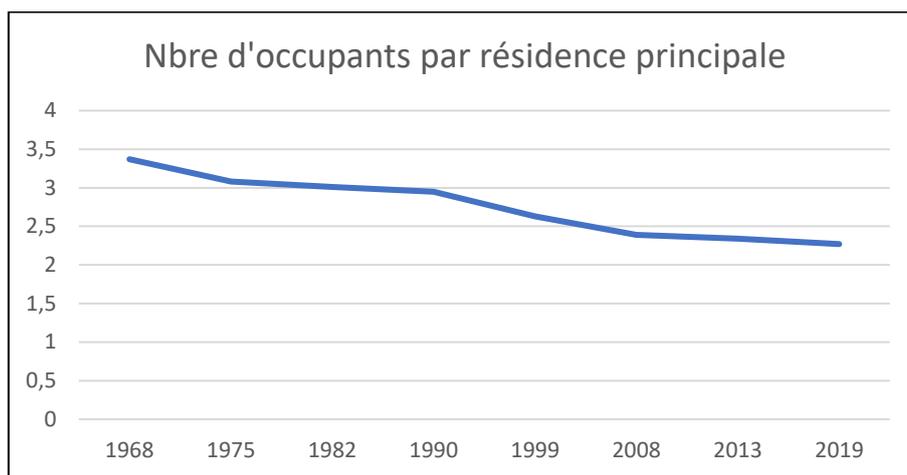
✚ Population par sexe et par âge : en 2019, la répartition est assez homogène, sauf pour la tranche des 90 ans représentée majoritairement par des femmes (80%).



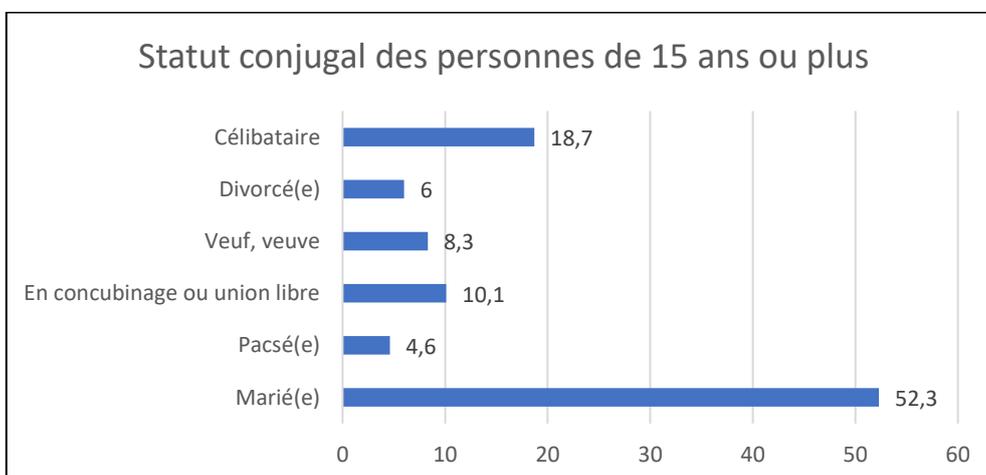
✚ Population par catégorie socioprofessionnelle : en 2019, plus de 39% de la population est retraitée, 16% sont employés (majoritairement des femmes), 13% ont des professions intermédiaires, 11% (majoritairement des hommes) sont ouvriers, 5,7% sont cadres et 2,4% (majoritairement des hommes) sont artisans commerçants et chefs d'entreprises. Le taux de chômage de la population active est de 12%, la tranche d'âge des 15-24 ans est la plus touchée (68,3%) majoritairement les femmes - 57% contre 43% pour les hommes.



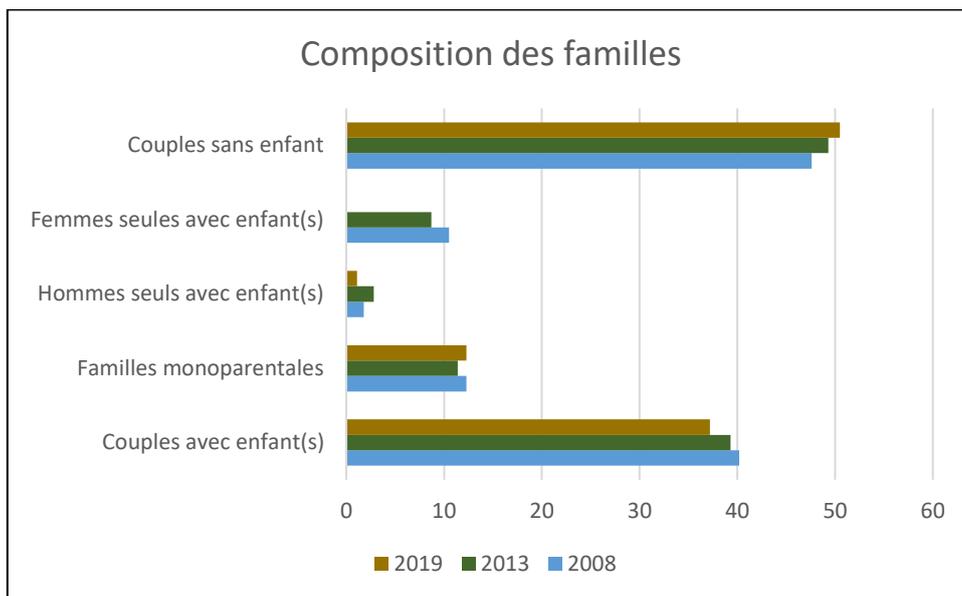
✚ Evolution des ménages : depuis 1968, le nombre d'occupants par résidence principale ne cesse de diminuer passant ainsi de 3,3 personnes en 1968 à 2.27 en 2019.



✚ Statut des ménages : en 2019, 67% des ménages sont en couple (mariés, pacsés et en union libre), 33 % sont des personnes seules (célibataire, veuve ou veuf, divorcé(e))



✚ **Composition des familles** : en 2019, 50.5% des couples sont sans enfant, 37,2% des couples ont des enfant et 12.3% sont des familles monoparentales majoritairement des femmes (11,3%) situation souvent liée à de la précarité notamment lorsque le parent isolé est la mère.

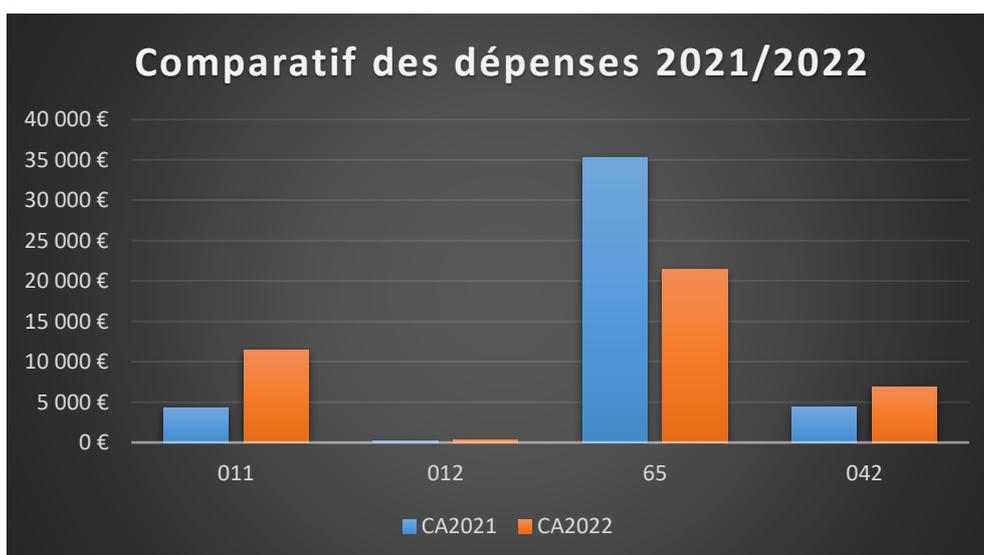


III. La situation financière du CCAS

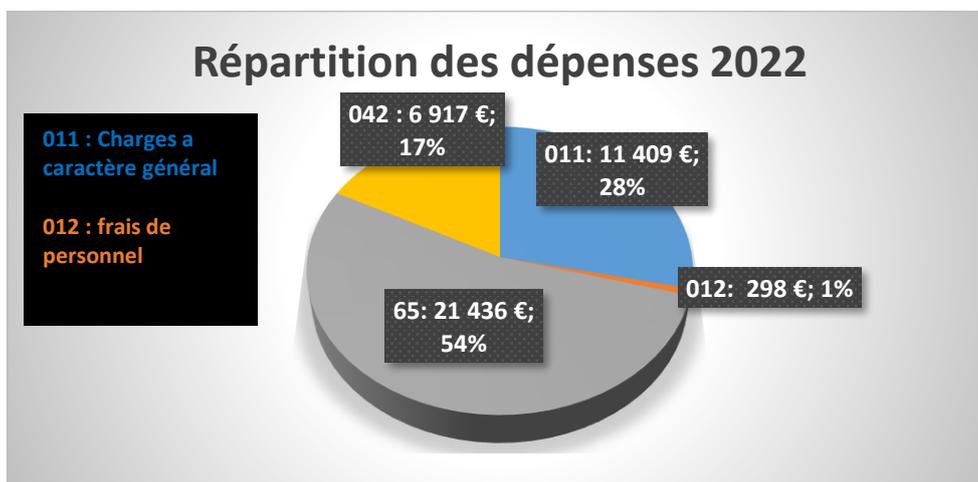
III-1 - La section de fonctionnement

- **Les dépenses :**

Les dépenses 2022 s'élèvent à 40 060€ contre 44 179€ en 2021 soit une diminution de 4 119€ (9%). En comparaison avec 2021, la baisse des dépenses est essentiellement liée à la diminution des aides (chapitre 65) pour un montant de 13 881€, représentant ainsi une baisse de 39%. Cette baisse significative a permis de compenser les dépenses supplémentaires au 011 liées à l'organisation du repas des aînés et la location du véhicule réfrigéré sur 5 mois de l'année.



Les dépenses 2022 se répartissent comme suit :



Les dépenses sont constituées pour l'essentiel par les aides alimentaire : cantine scolaire sur le 1^{er} semestre, aide pour l'énergie, chèque culture, permis de conduire et colis des aînés. Aussi, malgré la baisse enregistrée cette même, elles représentent 54% du montant total. Les charges à caractère général sont constituées majoritairement des dépenses liées à l'organisation du repas des aînés et la location du véhicule réfrigéré, viennent ensuite les achats des protèges carnet de santé pour les naissances. Elles représentent 28% des dépenses totales.

Le CCAS ne dispose pas de personnel en propre et bénéficie de l'assistance technique de la commune de rattachement. Les dépenses de personnel sont liées aux cotisations URSSAF des membres bénévoles du CCAS.

Par ailleurs, le CCAS verse annuellement une subvention au CHAL (Centre Hospitalier Animation Loisirs) qui œuvre auprès des personnes hébergées en long séjour dans les hôpitaux de Chastaingt et Rebeyrol de LIMOGES, à l'association France Victime 87 qui accompagne les personnes victimes d'agression ou encore d'attentat, et, depuis 2022, au Secours Populaire.

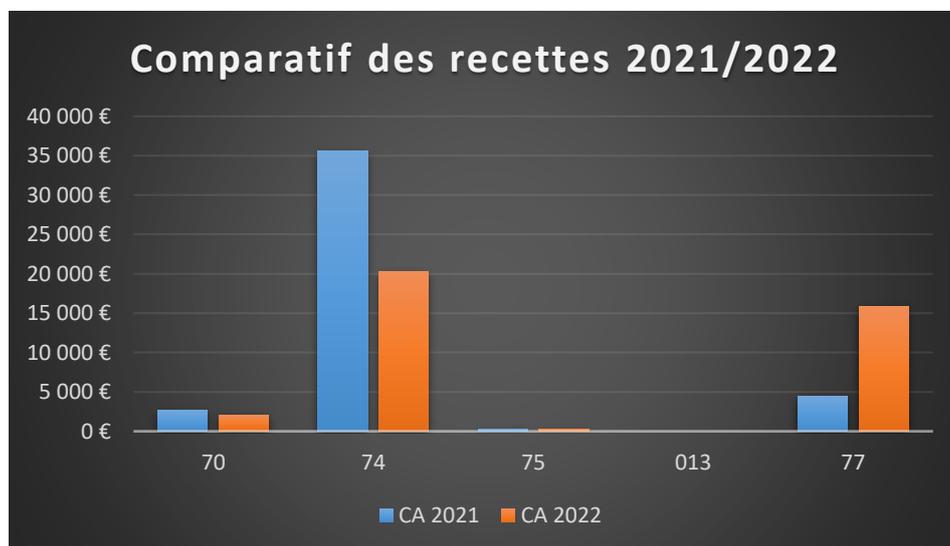
- **Le détail des dépenses de fonctionnement**

DEPENSES			
Chap	Article	Libellé	CA Provisoire
011	Charges à caractère général		11 408,82 €
	60628	Autres fournitures	10,00 €
	60632	Fourniture petit équipement	649,05 €
	6068	Autres fournitures	1 124,55 €
	611	Contrats de prestation de service reliure des actes	706,25 €
	6135	Locations mobilières	4 668,00 €
	6225	Indemnité au comptable, régisseur	54,76 €
	6257	Réceptions	4 154,75 €
	637	Autres impôts, taxes	41,46 €
012	Charges de personnel		298,42 €
	6451/8	Cotisations URSSAF/autres	298,42 €
65	Autres charges de gestion		21 435,78 €
	6562	Aides	20 435,78 €
	6574	Subventions aux associations	1 000,00 €
022	Dépenses imprévues		0,00 €
023	Virement à la section d'investissement		0,00 €
042	Opérations d'ordre		6 917,11 €
	6761	différence sur réalisation (plus-value)	6 550,00 €
	6811	Dotation aux amortissements	367,11 €
TOTAL des DEPENSES			40 060,13 €

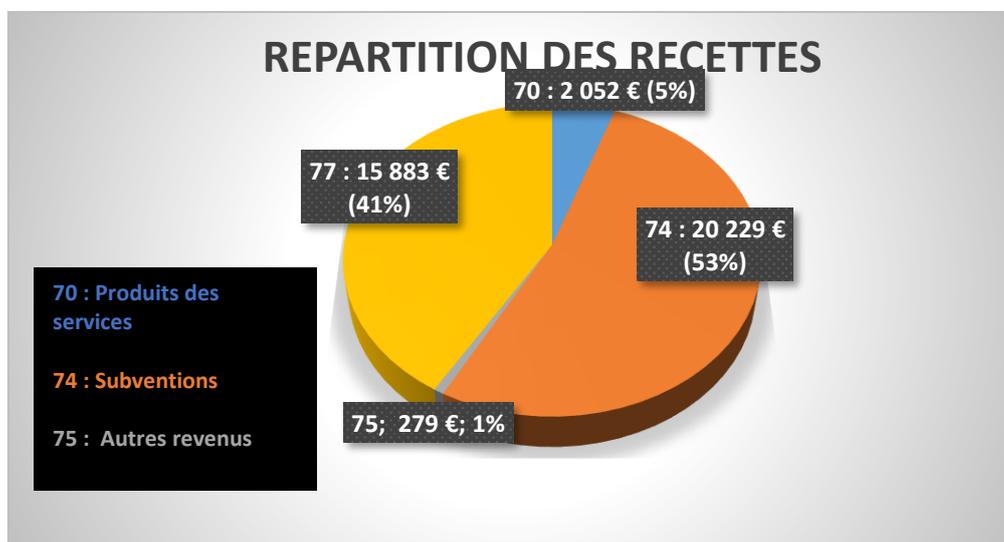
- **Les recettes**

Les recettes totales 2022 s'élèvent à 38 443€ contre 43 018€ en 2021 soit une légère baisse de 4 575€ (-11%).

En comparaison avec 2021, la baisse la plus importante est due à la subvention communale dont le montant 2022 est moins important que 2021, compte tenu de l'inflation de l'énergie, la collectivité a dû revoir le montant de sa participation, soit une baisse de 15 000€ par rapport à 2021. Cette forte baisse été limitée grâce aux recettes exceptionnelles, remboursement des chèques services non utilisés et vente des deux véhicules réfrigérés, soit 11 379€ de recettes supplémentaires par rapport à 2021.



Ces recettes se répartissent comme suit :



Le budget du CCAS est directement abondé par une subvention communale à hauteur de 20 000 € en 2022 au chapitre 74 qui constitue 53% de ses ressources. Cette année, la vente des deux véhicules réfrigérés a engendré des recettes supplémentaires à hauteur de 6 550€ auxquelles se sont rajoutées le remboursement des chèques services, 9 332€, soit un total de recettes exceptionnelles de 17 244€ représentant ainsi 41% des produits.

Parmi les autres recettes, au chapitre 70, on retrouve les concessions et locations de case du columbarium à raison de 1/3 de leur montant total, les 2/3 restant allant sur le budget principal de la commune. Pour 2022, les recettes s'élèvent à 2 051€, en légère baisse par rapport à 2021. Au chapitre 75, le produit des locations des jardins familiaux et du remboursement des charges afférentes (consommation d'eau) est quasi similaire à 2021.

- **Le détail des recettes de fonctionnement**

RECETTES			
Chap	Article	Libellé	CA Provisoire
70	Produit des services du domaine		2 051,82 €
	7031	Concessions cimetière	2 051,82 €
74	Dotations, subventions, participations		20 229,44 €
	7473	Département	229,44 €
	7474	Commune	20 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante		279,47 €
	752	Revenu des immeubles (jardins)	279,47 €
77	Produits exceptionnels		15 882,52 €
	7718/88	Autres produits exceptionnels*	9 332,52 €
	775	Produits des cessions d'immobilisations	6 550,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté (C)		17 244,16 €
	002	Excédent de fonctionnement reporté	17 244,16 €
TOTAL des recettes hors 002			38 443,25 €
TOTAL DES RECETTES			55 687,41 €

- **Les résultats provisoires 2022**

RESULTATS 2022	-1 616,88
Reprise des résultats 2021	17 244,16
TOTAL 2022 fonctionnement	15 627,28

III-2 - La section d'investissement

Pour l'année 2022, la principale dépense d'investissement est la création de deux familiaux pour 14 480€, ainsi que la dépense annuelle de l'arbre de naissance à hauteur de 126,50€, pour 2022. En recettes d'investissement, nous retrouvons les plus-values réalisées grâce à la vente des véhicules réfrigérés ainsi que les amortissements à hauteur de 367,11€ relatifs aux clôtures des jardins familiaux réalisés en 2019.

- **Les résultats provisoires 2022**

RESULTATS 2022	-7 893,19
Reprise des résultats 2021	36 929,81
TOTAL 2022 Investissement	29 036,62

IV. Les orientations 2023

Pour 2023, le CCAS poursuivra ses actions auprès des familles, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, notamment pour les plus défavorisées d'entre elles.

Il s'agira :

De maintenir les aides actuelles.

En direction des familles :

- Aide à la restauration scolaire pour les plus précaires

- Chèque carburant
- Chèques culture
- Protège carnet de santé pour chaque naissance et plantation d'arbre
-

En direction des jeunes de moins de 25 ans :

- Aides financières au permis de conduire
-

En direction des séniors :

- 1 cadeau offert aux nouveaux centenaires

Le CCAS bénéficiera pour ce faire d'une subvention de la commune de rattachement dont le montant sera de 50 000 €, compte tenu des besoins réels du CCAS pour l'année 2023.